

**PROCHAINES SESSIONS : nous consulter**

**PRIX : 750 € NT/stagiaire**

### ENJEUX

Apporter des solutions pertinentes pour mettre en œuvre les travaux nécessaires au maintien à domicile et au confort d'usage en logement individuel.

### OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Identifier le dispositif HANDIBAT, le contexte réglementaire, les intervenants, les relais et le marché
- Mieux connaître les différents handicaps et comprendre le lien entre le médical et le maintien à domicile
- Identifier les travaux nécessaires d'adaptation du domicile
- Mettre en œuvre les différentes solutions techniques et accompagner leur financement

### PUBLIC

Tout professionnel du bâtiment ayant un rôle de prescription auprès des maîtres d'ouvrages, privés ou publics.

### PRE-REQUIS

Connaissances dans le bâtiment.

### METHODES

- Apports du formateur
- Participation d'une personne en situation de handicap
- Mise en situation avec fauteuils roulants, cannes, lunettes, casques audio...
- Intervention d'un ergothérapeute
- Echanges techniques de mise en œuvre
- QCM fin de formation

### ANIMATION

Formateur spécialisé ayant fait l'objet d'une procédure de qualification par l'ARFAB.

## PROGRAMME : 2 jours (14 heures)

### JOUR 1 : le cheminement, les points de vigilance

- Définitions du handicap et de la perte d'autonomie : aspect médical, insertion et réinsertion dans la société, les relais médicaux, dimension sociale et psychologique.
- L'environnement et le marché : chiffres et statistiques.
- Les documents réglementaires et la loi du 11 février 2005 : compensation, continuité de la chaîne du déplacement, projet de vie, accessibilité.
- Les solutions techniques pour maintenir un cheminement horizontal et vertical :
  - Obstacles en extérieur (pentes, dévers, ressauts, natures des sols), obstacles en intérieur
  - Les points de vigilance dans chacune des pièces du logement
  - Les différents matériaux

### JOUR 2 : les solutions techniques et le chantier

- L'enjeu de la continuité de la chaîne de déplacement.
- Les solutions techniques d'aménagement et d'agencement :
  - Les points singuliers en fonction du handicap
  - Les problématiques propres aux personnes âgées
  - La qualité d'usage dans l'adaptation du domicile
  - La mise en place du chantier
  - L'exécution des travaux
  - Les financements et leur circuit de décision : nature des aides mobilisables, travaux finançables, instruction des dossiers

### SUIVI

Feuilles d'émargement collectives contre signées par le formateur et attestation de formation.

Fiche d'évaluation de la formation renseignée par chaque stagiaire.

Remise d'un fascicule support de travail et de ressources réglementaires.

### A PREVOIR / A NOTER

Clé USB (certains supports de formation peuvent être remis sous format numérique).